

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
20 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Patrice, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE
20 mars 2015

DATE DE SEANCE
26 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	23
Procurations	08
Votants	31
Absents	06
Suffrage	25
POUR	25
CONTRE	00

H.F.	DSTEP	B.Tvx.	
B.Q		B.Et.	
V.O	DCAP	B.EC/Elect*	
C.K		B.Soc	
M.P.C		B.Santé	
B.C		B.Scol	
D.T		B.Anim	
T.F		B.Q	
H.F		B.Ent/Emploi	
J.V		B.Culture	
		B.Artisanat	
	DFR	B.Finances	2
		B.Marchés	2
M.P	QRH		
L.Y.O	DPM		
Tavana	DLCIS		

Observations :

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
JAMET Patrice	Maire	X		
OPUTU Lorna	1 ^{ère} adjointe	X		
FRITCH Frédéric	2 [°] adjoint	X		
PAOFAI Marie	3 ^{ème} adjointe	X		
QUINQUIS Bran	4 ^{ème} adjoint		X	FRITCH Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint
FAUA Tenuhiarii	5 ^{ème} adjointe		X	TEAUROA Jimmy, Conseiller Municipal
YEE ON Léonce	6 ^{ème} adjoint	X		
OOPA Vaiora	7 ^{ème} adjointe		X	KWOG Chantal, 9 ^{ème} Adjoint
VERO Jacki	8 ^{ème} adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} adjointe	X		
COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X		
IZAL Yves	Conseiller M		X	JAMET Patrice, Maire
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
TEUIRA Damas	Conseiller M		X	COJAN Marie-Pauline, Conseillère Municipale
WONG Célestine	Conseillère M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M.		X	YEE-ON Léonce, 6 ^{ème} Adjoint
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M		X	
AFO Warren	Conseiller M.		X	COLOMBANI Benjamin, Conseiller Municipal
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M		X	TAPUTUARAI Hervé, Conseiller Municipal
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

**Adoptant le Budget
 annexe des Déchets
 de la Commune de
 Mahina
 au titre de l'exercice
 2015**

Formant la majorité des membres en exercice
 Absents : 10
 Madame IRITI Chestine, Conseillère municipale a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 et L2122-23
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu la délibération n° 001-2015 du 19 février 2015 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015
- Vu le conseil d'exploitation de la régie des déchets du 19.03.2015 ;
- Vu la commission des finances ;
- Vu le rapport de présentation ;

EN SA SEANCE DU 26 MARS 2015

ADOPTE

Article 1^{er} : Le Budget Annexe des déchets de l'exercice 2015 est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **trois cent soixante-dix-neuf million cent huit mille cent soixante-deux francs (379.108.162 XPF)**.

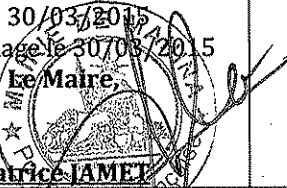
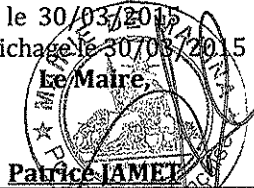


- Sa section de fonctionnement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **trois cent trente-cinq million cinq cent trente-six mille cinq cent quarante-sept francs (335.536.547 XPF)**.
- Sa section d'investissement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **quarante-trois million cinq cent soixante et onze mille six cent quinze francs (43.571.615 XPF)**.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide de prélever du Budget Principal de l'exercice 2014 et d'affecter au Budget Annexe des déchets une subvention d'équilibre d'un montant de **184.136.547 FCFP**

Cette subvention prise en charge par le Budget Principal 2015 est justifiée par les exigences suivantes :

- Ce service public conduit la collectivité à imposer des contraintes particulières en terme d'organisation et de fonctionnement ;
- Le fonctionnement de ces service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

	<p>Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p>
<p>Acte rendu exécutoire Après envoi à la subdivision administrative le 30/03/2015 et affichage le 30/03/2015</p>   <p>Le Maire, Patrice JAMET</p>	<p>Fait et délibéré le 26 mars 2015. Pour copie conforme au registre des délibérations</p>   <p>Le Maire, Patrice JAMET</p>

Rapport de présentation de la délibération n° 018/ 2015

1. PRÉSENTATION

Vu la délibération n° 001/15 du 19 février 2015 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015,

Vu le conseil d'exploitation de la régie des déchets du 19.03.2015 et la commission des finances ;

Et en application de l'article L2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune de Mahina est proposé par le maire et est présenté au vote du conseil municipal lors de la séance du 26 mars 2015.

Le budget annexe des déchets 2015 a été construit en constatant et en intégrant le résultat du Compte Administratif 2014, à savoir un déficit de 29.768.747 XPF sur la section de fonctionnement et un excédent de 17.647.287 XPF sur la section d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, le projet de Budget Annexe des déchets 2015 est arrêté en équilibre à 379MF dont :

- 335 millions FCFP, soit 89% du budget, pour la section de fonctionnement
- 44 millions FCFP, soit 11% du budget, pour la section d'investissement

2. LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS 2015

2.1.LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 335 millions de francs, ce qui représente 112 millions de plus par rapport 2014.

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Chap / compte	Libellé	BP 2014	BP 2015	Ecart en montant	Ecart en %
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	140 600 000	135 400 000	-5 200 000	-3,8
70388	Autres redevces et recettes (Amendes judiciaires)	0	0	0	0,0
704	Travaux (Branchement eau)	0	0	0	0,0
70611	Redevce enlève des ordures ménagères	140 400 000	135 000 000	-5 400 000	-4,0
70612	Redevance spéciale enlèvement déchets vert	200 000	400 000	200 000	50,0
7083	Locations diverses	0	0	0	0,0

Extrait du registre de la Délibération n° 018/2015 du Conseil Municipal 26 mars 2015

	(Matériels+engins+domaine martin)				
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux B.A, régie municipale.....	0	0	0	0,0
70878	Remboursement autres redevce (Intervention sce incendie+fourn. edt)	0	0	0	0,0
73	IMPOTS ET TAXES	0	0	0	0,0
7311	Contributions directes	0	0	0	0,0
7351	Taxe sur l'électricité	0	0	0	0,0
7368	Taxes sur la publicité extérieure	0	0	0	0,0
73682	Affiches, réclames, enseignes	0	0	0	0,0
7381	Centimes additionnels sur impositions territoriales	0	0	0	0,0
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	0	0	0,0
7411	Dotation forfaitaire	0	0	0	0,0
74128	Dotation d'aménagement	0	0	0	0,0
748818	Autres dotations (Participation ETAT sur le tri des déchets - SEP)	0	0	0	0,0
7471	Autres Participations ETAT	0	0	0	0,0
7478	Autres organismes	0	0	0	0,0
74758	Groupement de collectivités (CUCS)	0	0	0	0,0
74836	Dotation de développement rural	0	0	0	0,0
75	AUTES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0	0,0
752	Revenus des immeubles (Location biens immeubles)	0	0	0	0,0
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0,0
013	ATTENUATION DES CHARGES	800 000	1 000 000	200 000	20,0
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	800 000	1 000 000	200 000	20,0
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0,0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 212 808	184 136 547	128 923 739	70,0
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0,0
7718	Autres produits exeptionnels opération de gestion	0	0	0	0,0
773	Mandats annulés s/ exercice antérieurs	0	0	0	0,0
774	Subventions exceptionnelles	55 212 808	184 136 547	128 923 739	70,0
775	Protuids des cessions d'immob	0	0	0	0,0
7788	Produits exceptionnels divers (Aff judiciaires)	0	0	0	0,0
79	TRANSFERTS DE CHARGE	0	0	0	0,0
	TOTAL RECETTES REELLES	196 612 808	320 536 547	123 923 739	38,7
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 746 613	15 000 000	9 253 387	61,7
776	Différences sur réalisations post. À la M14 (Opé° d'Ordre Budgétaire)	0	0	0	0,0
777	Quote-part des subventions d'investissement	5 746 613	15 000 000	9 253 387	61,7
72	TRAVAUX EN REGIE	0	0	0	0,0
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 639 479		-21 639 479	0,0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	27 386 092	15 000 000	-12 386 092	-82,6
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	223 998 900	335 536 547	111 537 647	33,2

Les dépenses

Extrait du registre de la Délibération n° 018/2015 du Conseil Municipal 26 mars 2015

Comme pour les recettes, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 335 millions de francs, selon répartition suivante ;

Chap/art	Libellé	BRD 2014	BRD 2015	Ecart en montant	Ecart en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	47 798 000	46 044 067	-1 694 000	-3,7
60622	Carburants	10 000 000	10 000 000	0	0,0
60623	Alimentations	0	0	0	0
60624	Produits de traitement	0	0	0	0
60628	Autres fournitures	130 000	200 000	70 000	35,0
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	5 000 000	5 000 000	0	0,0
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0
611	Contrat de prest° de sces avec des entreprises	22 600 000	19 500 000	-3 100 000	-15,9
6132	Locations immobilières	0	0	0	0
6135	Locations mobilières	2 500 000	440 067	-2 000 000	-400,0
61521	Entretien et réparation sur terrains	0	0	0	0
61522	Entretien et réparation sur bâtiments	0	0	0	0
61523	Entretien et réparation sur voies et réseaux	0	0	0	0
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	3 000 000	6 000 000	3 000 000	50,0
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	0	0	0	0
6156	Maintenance	0	0	0	0
616	Primes d'assurances	3 000 000	3 000 000	0	0,0
617	Etudes et recherches	0	0	0	0
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0
6188	Autres frais divers	0	0	0	0
6225	Indemnité au comptable et régisseur	170 000	400 000	230 000	57,5
6226	Honoraires	0	0	0	0
6227	Frais d'actes et contentieux	0	0	0	0
6228	Divers	0	0	0	0
6231	Annonces et insertions	200 000	200 000	0	0,0
6236	Catalogues et imprimés	500 000	500 000	0	0,0
6247	Transports collectifs	0	0	0	0
6251	Voyages et déplacements du personnel com.	0	0	0	0
6256	Missions du personnel com.	0	0	0	0
6261	Frais d'affranchissement	600 000	700 000	100 000	14,3
6262	Frais de télécommunications	48 000	52 000	4 000	7,7
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0
6354	Droits d'enregistrement	50 000	52 000	2 000	3,8
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	108 307 000	125 562 636	17 255 636	13,7
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0	0	0	0

6336	Cotisations au CNFPT et CGFPT	1 900 000	2 231 476	331 476	14,9
64111	Rémunération principale	81 852 000	92 978 152	11 126 152	12,0
64118	Autres indemnités	0	0	0	0
64131	Rémunération personnel temporaire	0	0	0	0
6451	Cotisation à la CPS	24 555 000	29 753 009	5 198 009	17,5
6475	Médecine du travail-pharmacie	0	600 000	600 000	100,0
64831	Indemnité aux agents	0	0	0	0
6488	Autres charges (Indemnités de décès)	0	0	0	0
65	<i>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</i>	<i>57 500 000</i>	<i>123 000 000</i>	<i>65 500 000</i>	<i>53,3</i>
6554	Contributions aux org de regpmt	57 500 000	123 000 000	65 500 000	53,3
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0
66	<i>CHARGES FINANCIERES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0
66112	Intérêts - Rattachements des ICNE	0	0	0	0
668	Autres charges financières	0	0	0	0
67	<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	<i>100 000</i>	<i>3 100 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>96,8</i>
6711	Intérêts moratoires	0	0	0	0
6712	Amendes fiscales et Pénales	0	0	0	0
6713	Secours et dots	0	0	0	0
6718	Autres charges exceptionnelles sur opé° de gestions	0	0	0	0
673	Titres annulés sur exo antérieur	100 000	3 100 000	3 000 000	96,8
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0
<i>TOTAL DEPENSES REELLES</i>		<i>213 705 000</i>	<i>297 766 636</i>	<i>84 061 636</i>	<i>28,2</i>
023	Virement à la section d'investissement	0		0	0
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</i>	<i>10 293 900</i>	<i>8 001 164</i>	<i>-2 292 736</i>	<i>-28,7</i>
6811	Dot° aux amorts des immob corporelles et incorporelles	10 293 900	8 001 164	-2 292 736	-28,7
6815	Dot° aux provis° pour risques et charges de fct°	0	0	0	0
002	<i>Déficit de fonctionnement reporté ou anticipé</i>	<i>0</i>	<i>29 828 680</i>	<i>29 828 680</i>	<i>100,0</i>
<i>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>		<i>10 293 900</i>	<i>37 869 844</i>	<i>27 476 011</i>	<i>72,7</i>
<i>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</i>		<i>223 998 900</i>	<i>335 536 547</i>	<i>111 537 647</i>	<i>33,2</i>

Résultat

La balance générale de la section de fonctionnement est arrêtée en équilibre à 335MF grâce à une subvention exceptionnelle du budget principal de 184MF. Les résultats de l'étude sur l'optimisation de la collecte des déchets devraient permettre de rétablir progressivement l'équilibre de ce service.

2.2.LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 44 MF, ce qui représente 15 millions de plus par rapport à 2014, selon la répartition suivante :

Chap/cpte	Libellé	BP 2014	BP 2015	Ecart en montant	Ecart en %
TOTAL RECETTES NON AFFECTEES A UNE OPERATION		0	9 922 000	9 922 000	100,0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	9 922 000	9 922 000	100,0
1321	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0,0
1322	Territoire	0	6 201 250	6 201 250	100,0
13241	Communes	0	0	0	0,0
1325	Groupement de collectivités	0	3 720 750	3 720 750	100,0
1347	FIP - Dotation affectée	0	0	0	0,0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	0,0
165	Dépôts et cautions reçus	0	0	0	0,0
TOTAL RECETTE DES OPERATIONS FINANCIERES		10 293 900	8 001 164	-2 292 736	-28,7
Ressources propres externes		0	0	0	0,0
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0	0	0	0,0
10221	FIP - Dotation Non Affectée d'Investissement	0	0	0	0,0
Transferts entre sections		10 293 900	8 001 164	-2 292 736	-28,7
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0,0
001	Solde d'exécution reporté	17 647 287	25 648 451	0	0,0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		27 941 187	43 571 615	15 630 428	29,1

Les dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses d'investissement s'élèvent à 44 MF, selon répartition suivante ;

Chap/opé° - article - Fct°	Libellé	BA 2014	BA 2015	Ecart en montant	Ecart en %
TOTAL DEPENSE D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE		22 194 574	27 903 002	-2 292 736	-11,5
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opé°)	0	0	0	0,0
2031	Frais d'études	0	0	0	0,0
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0,0
2041641	Subv° d'équip.versés au SPIC déchets	0	0	0	0,0
205	Concessions et droits similaires, licences...	0	0	0	0,0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opé°)	22 194 574	27 903 002	-2 292 736	-11,5
2135	Installat° géné., agence. et aména. des const°	0	0	0	0,0

2128	Autres agencements et aménagements	0	8 001 164	0	0,0
2158	Autres installat°,mat.&out.techniques	4 547 287	2 254 551	-2 292 736	-101,7
2182	Matériel de transport	17 647 287	17 647 287	0	0,0
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0,0
2184	Mobilier	0	0	0	0,0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0,0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opé°)	0	0	0	0,0
2313	Constructions	0	0	0	0,0
TOTAL DEPENSE DES OPERATIONS FINANCIERES		5 746 613	15 668 613	9 922 000	63,3
Hors charges transférées		0	668 613	668 613	100,0
13	Remboursement de subventions	0	0	0	0,0
16	Emprunts et dettes assimilés	0	0	0	0,0
020	Dépenses imprévues	0	668 613	668 613	100,0
	Travaux en régie	0	0	0	0,0
2313	Constructions	0	0	0	0,0
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	5 746 613	15 000 000	9 253 387	61,7
001	Solde d'exécution reporté	0		0	0,0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		27 941 187	43 571 615	15 630 428	29,1

Résultat

La balance générale de la section d'investissement est arrêtée en équilibre à 44 MF.

C'est compte tenu de tous ces éléments que le projet de budget vous est présenté.

